Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20230109-2022CON896-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/01/2023
Affichage : 11/01/2023

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ET LA COMMUNE DE BOISSET LES MONTROND POUR LA REALISATION D'ATELIERS NUMERIQUES

Entre
Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur François FORCHEZ, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n°2020ARR000434 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'une part,

Et
La commune de Boisset-Lès-Montrond, représentée par son maire, Madame Claudine COURT, dûment autorisé(e) à cet effet par délibération n° 2020-20 du 8/06/2020 ci-après dénommée « la commune », d'autre part,

Face à l'accroissement des besoins et une réelle nécessité d'accompagnement en proximité des usagers dans l'appropriation des outils numériques, Loire Forez agglomération déploie son Espace Public Numérique mobile (EPN mobile) sur l'ensemble de son territoire.

Objectifs :

- Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement en proximité des publics les plus éloignés du numérique en s'appuyant sur l'expérimentation menée au sein de l'EPN mobile en 2021.
- Réaliser en proximité un encadrement de qualité répondant aux besoins avec une approche innovante.
- Proposer des services cohérents coconstruits avec les acteurs du territoire pour faciliter l'accessibilité des habitants aux services de médiation numérique.

Article 1 : Prestations assurées :

L'EPN mobile permet de mettre en place au sein de la commune des animations d'initiation au numérique pour des personnes de niveau débutant et intermédiaire animés par les conseillers numériques France Services (CnFS) de Loire Forez agglomération.

Le niveau des usagers a été évalué à partir du diagnostic des besoins réalisé par la commune.

- Niveau débutant (niveau 1) = personnes n'ayant jamais ou presque jamais utilisé un outil numérique (ordinateur, smartphone ou tablette). Elles ont besoin d'apprendre à utiliser la souris, le clavier, ou d'apprendre à se repérer sur le bureau.
- Niveau intermédiaire (niveau 2) = personnes sachant déjà utiliser la souris et le clavier. Elles ont besoin d'apprendre à utiliser les fonctionnalités de base d'internet et / ou de leur boîte mail et des sites administratifs en ligne (e-administration).

Le diagnostic des besoins a permis à Loire Forez d'arrêter conjointement avec la commune un programme d'interventions adapté. Le nombre d'animations est donc estimé à :

- 2 animations de 2 h avec 1 conseiller numérique,

Cette estimation et la programmation pourront être réévaluées par Loire Forez agglomération, en lien avec la commune, au fil des interventions et en fonction des besoins.

Article 2 : Les modalités d'intervention

Les animations sont réalisées au sein de la commune et programmées par les conseillers numériques en concertation avec la commune et selon les engagements de chacune des parties.

2-1 les engagements de la commune :

- La commune s'engage à mettre à disposition à titre gracieux pour la prestation une salle de réunion d'une capacité suffisante ayant un accès internet fibré et sécurisé.
- La commune fait son affaire de la couverture par une assurance du local utilisé.
- La commune prend toutes les mesures nécessaires pour la protection de son réseau informatique et ne saurait rendre responsable Loire Forez agglomération en cas de problème survenant pendant et à la suite de son passage.

2-2 Les engagements de Loire Forez agglomération :

- Fournir le matériel informatique pour la réalisation des animations.
- Gérer la programmation des interventions en prenant contact avec les usagers identifiés par la commune.
- Gérer les inscriptions.
- Réaliser les animations à partir d'une inscription (1 participant).
- Assurer au sein de la commune le programme d'interventions.

Article 3 : conditions financières et modalités de paiement

3-1 Estimation de l'indemnisation financière

A titre d'indemnisation pour l'exécution de la prestation de services qui lui est confiée par la présente convention, il est convenu que la commune verse à Loire Forez agglomération une participation financière selon le coût des prestations suivantes :

ANIMATION	1 heure	2 heures	6 interventions de 2 heures
Avec 1 conseiller (1 à 4 usagers)	25 €	50 €	300 €
Avec 2 conseillers (5 à 8 usagers)	34 €	67 €	400 €

Ainsi, tenant compte du nombre d'animations estimé à l'article 1 de cette convention, le montant total de la prestation s'élève à **100 € (cent euros).**

Ce montant estimatif sera réévalué au regard du nombre d'interventions réellement effectuées.

3-2 Modalités de versement

Le paiement de cette indemnisation interviendra à la fin de la prestation, sur présentation par la Loire Forez agglomération d'un titre de recette émis à l'encontre de la commune et d'une facture comprenant un état détaillé des interventions réalisées.

Article 4 : Durée de la convention et résiliation

La présente convention prend effet à compter de la signature des deux parties et prendra fin au plus tard le 30 septembre 2023.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'en informer l'autre partie à tout moment moyennant le respect d'un préavis de 1 mois. Cette résiliation devra faire l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Lyon. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Boisset les Montrond, le 01/10/2022

Pour la commune de
Boisset les Montrond

Le Maire
Claudine COURT

MAIRIE BOISSET-LES-MONTROND (LOIRE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour Loire Forez agglomération
Pour le président, par délégation,
Le vice-président en charge de l'action et
la cohésion sociale
François FORCHEZ

Signé électroniquement le 09/01/2023

Pour le Président, par délégation,
le vice-président délégué à l'action
et la cohésion sociale

François FORCHEZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | CONSEILLER NUMÉRIQUE France services | FRANCE RELANCE